



DÉJEUNER DU MARDI 21 DÉCEMBRE 2021,  
MME LE MAIRE, MR ALVARÈS

3055

HOTEL RESTAURANT L'AVENUE  
EURL L'AVENUE  
3 Avenue du Maréchal Joffre  
60500 CHANTILLY  
FRANCE  
Tel : +33 3 44 57 02 55  
sylv.renard@gmail.com  
www.hotel-avenue-chantilly.com  
N° TVA Intracommunautaire : FR76504056318  
N° SIRET : 504 056 318 00018  
Code NAF : 5610A  
RCS : Compiègne  
Capital : 8 000 €

MAIRIE DE CHANTILLY  
11 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE  
LA COMPTABILITE  
60500 CHANTILLY

## FACTURE N° 21-12-189

Le lundi 27 décembre 2021

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	JUS DE FRUIT	1,00	3,7 273 €	10,00	3,73 €	
	COUPE DE CHAMPAGNE	4,00	7,5 000 €	20,00	30,00 €	
	SALADE CAESAR	1,00	14,5 455 €	10,00	14,55 €	
	FILET DE BAR	2,00	18,1 818 €	10,00	36,36 €	
	MAGRET DE CANARD	1,00	18,1 818 €	10,00	18,18 €	
	TARTARE DE BOEUF	1,00	16,3 636 €	10,00	16,36 €	
	VERRE GEWURSTRAMINER	1,00	4,5 833 €	20,00	4,58 €	
	VERRE BROUILLY	1,00	5,0 833 €	20,00	5,08 €	
	25 CL BLANCHE	1,00	4,0 000 €	20,00	4,00 €	
	CAFE GOURMAND	2,00	7,7 273 €	10,00	15,45 €	
	COUPE GLACE 2 BOULES	1,00	4,5 455 €	10,00	4,55 €	
	EXPRESSO	2,00	1,7 273 €	10,00	3,45 €	
	THE	1,00	3,0 909 €	10,00	3,09 €	

Conditions de paiement :	Taux TVA	Montant HT	Valeur TVA
• 100,00 % soit 179,70 € à payer le :	10 %	115.73 €	11.57 €
27/12/2021 (paiement comptant).	20 %	43.67 €	8.73 €
		TVA	20.32 €

Total HT	159,38 €
TVA	20,32 €
<b>Total TTC</b>	<b>179,70 €</b>

Coordonnées bancaires :  
IBAN : FR76 3002 7172 9800 0200 5470 102 BIC/SWIFT : CMCIFRPP

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.